



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-116

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART , Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL , Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT , Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Georges PUIG , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER , Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT , Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT , Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET , Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT , Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Hommages publics - Dénominations de nouvelles voies de lotissements

M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

En raison du développement urbain de notre ville, il convient de procéder à l'attribution de noms de voies pour de nouveaux espaces de voirie dans divers lotissements.

Lotissements secteur Ouest « Parc Raphaël » et « Jardins Fossas »

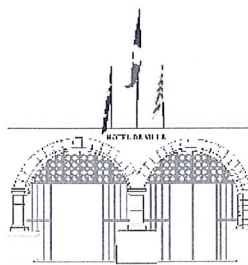
(annexe 1)

Sur le secteur Ouest de la Ville, à proximité de l'avenue de Prades des projets immobiliers sont en cours.

C'est le cas de deux lotissements, le « **Parc Raphaël** » et les « **Jardins Fossas** ».

Ces deux projets immobiliers desservent leur lot d'habitations par des voies qu'il est nécessaire de dénommer. Pour l'un d'entre eux, il s'agit d'une impasse et pour l'autre d'une rue.

Le thème de dénomination des voies alentour étant axé autour de noms d'arbres, il est proposé de dénommer les voies de ces lotissements comme suit :



En français : **impasse des HETRES**
En catalan : **carreró dels FAIGS**

En français : **rue des TILLEULS**
En catalan : **carrer dels TIL LERS**

Quartier Mailloles - secteur Ouest

(annexe 2)

Une rue non dénommée a pour tenant le chemin de Mailloles et pour aboutissant le rond-point de Mailloles.

Cette voie dessert aujourd'hui, des parcelles qui nécessitent des adresses conformes. De ce fait il est nécessaire de dénommer cette rue.

Les voies alentour ayant pour thème les fleurs et arbustes, il est proposé de maintenir ce thème et d'opter pour :

En français : **rue des JUJUBIERS**
En catalan : **carrer dels GINJOLERS**

Régularisation et nouvelle dénomination pour des voies du secteur du Mas Llaro

(annexe 3)

L'urbanisation de la Ville sur le secteur du Mas Llaro amène les services municipaux à délivrer des adresses conformes pour de nouvelles constructions. Afin que chaque habitation puisse disposer d'une adresse distincte, il est nécessaire de régulariser la dénomination de l'allée des Pins, sur sa partie privée ouverte à la circulation, afin que son aboutissant soit désormais le chemin du Soleil Roy.

En français : **allée des PINS (prolongée)**
En catalan : **passejada dels PINS**

Dans cette même optique, il est également indispensable de dénommer le chemin privé, ouvert à la circulation, qui dessert une dizaine de villas depuis le chemin du Mas Llaro.

Dans le respect du thème jusqu'alors choisi pour ce secteur, il est proposé de valider la dénomination suivante :

En français : **allée des NOISETIERS**
En catalan : **passejada dels AVELLANERS**

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver, les dénominations telles que ci-dessus énoncées
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-169546-DE-1-1

Accusé reçu le : **06 AVR. 2023**

Affiché le : **06 AVR. 2023**

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

